

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, DUBUS Sandrine, LESUEUR Christelle, MAILLARD Angélique, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM DE MILLIANO Jean, BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, CANTEREL Marc, DELAUNE Pascal, LECOINTRE Romuald, LEBER Benoit

Absente excusée : Mme BOUTEILLER Maryvonne

Madame MAILLARD Angélique est nommée secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté. M. LEBER, arrivé en retard, n'a pas pu participer au vote du PV de la dernière réunion.

DELIBERATION N° 2022-031

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des animateurs supplémentaires pour le centre de loisirs de juillet au vu du nombre d'enfants inscrits. Le nombre d'enfants étant élevé, le centre de loisirs ne peut pas fonctionner qu'avec les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, du 08 juillet au 05 août 2022, 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter 3 agents contractuels pour l'animation du centre de loisirs de juillet-août et la surveillance des enfants inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animation et de surveillance au centre de loisirs de juillet-août suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, du 08 juillet au 05 août 2022.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION N° 2022-032

AUGMENTATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre prestataire NEWREST-ISIDORE Restauration, procède à la révision contractuelle des prix des repas livrés à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette

augmentation est faite suite au contexte inflationniste et à l'envolée des cours des matières premières et de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 et de fixer les prix suivants :

- 2,60 € pour les élèves des classes maternelles,
- 3,10 € pour les élèves des classes primaires,
- 3,50 € pour le personnel communal,
- 3,50 € pour les enseignants.

Informations cantine

Afin d'augmenter progressivement les tarifs, il est proposé de revoir ceux-ci dans un an.

L'augmentation initialement prévue par NEWREST Restauration était de 7.28 %. Après avoir rencontré M. CAËS, directeur de la cuisine centrale, l'augmentation a été renégociée à 4 %.

La semaine anti-gaspi et le passage aux 4 composantes dans les menus ont permis une baisse du gaspillage alimentaire par rapport à l'an dernier.

Informations centre de loisirs

Les sorties prévues sont La Mer de Sable, Le Mont Saint Michel, La Fontaine Enchantée, et le train touristique de Rouen. Une surprise est prévue pour la dernière semaine.

Les inscriptions se feront à la semaine car cela est trop contraignant de le faire à la journée. Des nouveaux tee-shirts et casquettes vont être achetés. Un compte Facebook a été créé au nom des P'tits Princes.

Vu le contexte économique, les tarifs seront également à revoir en septembre.

POINT SUR LES 2 LOTISSEMENTS ET FUTURS TRAVAUX

Lotissement LOGEAL

Tous les logements ont été attribués lors de la commission du 21 avril dernier. La réception des travaux a eu lieu ce jour et l'entrée dans les logements aura lieu le lundi 27 juin prochain.

La voirie du lotissement est abîmée. La reprise de celle-ci par la commune se fera quand elle aura été réparée.

La minoration foncière versée par la commune au début des travaux a fait l'objet d'une demande de reversement auprès de LOGEAL.

Le dossier du FAL (Fonds d'Action Locale versé par le Département) va pouvoir être réalisé pour l'aménagement des trottoirs ainsi que pour l'aménagement de l'intersection de la rue des 18 Acres avec la rue du Stade.

Lotissement MONCEAU

Monsieur LHEUREUX a transféré le permis d'aménager à MONCEAU Exploitation SNC.

Une réunion publique a eu lieu le mardi 11 mai dernier pour les riverains de la rue du Procès, de la rue du Génétais et de la Grand Rue.

Les sondages réalisés n'ont détecté de pollution ni à l'hydrocarbure ni au gaz.

Ce lotissement propose une intégration paysagère, une sortie sur la Grand Rue avec un aménagement pour faire ralentir la circulation (demande de FAL à réaliser), un léger élargissement de la rue du Procès, 2 sens de circulation dans la voirie intérieure et un chemin menant au parc dans la bande de 50 mètres au niveau de la carrière. Ces travaux seront réalisés en une phase.

Le prix des terrains est de 100 € le m² et environ 1/3 des terrains sont déjà réservés.

Subventions

Les demandes de subventions pour les travaux au cimetière et à la salle d'animation, ainsi que pour l'achat de la balayeuse ont été accordées.

Réunion SDE 76

Les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public vont commencer courant septembre. Les travaux de terrassement dureront environ 3 à 4 mois. La facture des travaux parviendra à la commune en septembre 2023.

Un courrier d'information a été distribué aux riverains, leur indiquant également qu'une réunion publique aura lieu le mardi 6 septembre prochain.

Véloroute

Les travaux de prolongement de la véloroute jusqu'à Notre-Dame-de-Gravenchon ont été actés. Les consultations auront lieu en novembre/décembre et le montant des travaux s'élève à 1.25 millions d'euros. Les travaux devraient commencer en avril 2023 et l'entretien sera fait par la Direction des Routes.

L'enrobé de la rue des Gabions a été négocié. Lorsque les travaux d'enrobé seront terminés cette rue sera interdite sauf aux riverains.

Il sera opportun, lorsque la véloroute sera en service, que des poubelles plus grandes soient installées au Vieux Port car elles sont toujours pleines.

Fibre

Des problèmes persistent au niveau des branchements de la fibre dans différents secteurs de la commune et avec les différents opérateurs téléphoniques.

QUESTIONS DIVERSES

Vols

Pour information, des vols ont eu lieu rue des 18 Acres. Monsieur le Maire, lors d'une intervention rue du Stade pour des inondations, a vu et pris en photo un utilitaire qui tournait dans le nouveau lotissement et rue du Bois Madame. Ces informations ont été données à la Gendarmerie pour des recherches plus approfondies suite à une plainte déposée par un habitant de la rue des 18 Acres.

TEOM

Lors de la réunion des maires, des flyers « comprendre le tri et la valorisation des déchets sur Caux Seine Agglo » ont été mis à disposition des communes pour distribution aux habitants. Ce flyer explique notamment le calcul de la TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – et son taux de 7 %.

Composteur

Les personnes souhaitant un composteur doivent se renseigner auprès des services techniques de Caux Seine Agglo.

Gambade !

« Gambade ! » est une balade gourmande au cœur du patrimoine normand, organisée par l'Office de Tourisme, à pieds ou à vélos, permettant la découverte du patrimoine et de produits locaux. Cette journée aura lieu le samedi 2 juillet et le tarif sera de 55 € par personne. 700 personnes sont attendues lors de cette manifestation dont 150 à 170 vélos sur Petiville vers 14h30. Le produit à déguster sur la commune sera le fromage.

Des panneaux explicatifs avec photos mettront en valeur l'histoire et le patrimoine de la commune.

Report du goûter de Noël de l'école

Le goûter de Noël 2021 ayant été annulé pour cause de COVID, il avait été décidé de le reporter aux beaux jours. Celui-ci aura donc lieu le 5 juillet prochain lors du spectacle de fin d'année.

Dates à retenir

- Vendredi 24 juin à 18 h à l'école : remise des diplômes et des calculatrices aux élèves de CM2

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 40.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 8 septembre 2022 à 18h00, à la mairie.